



2017 : IMPACTS du GEL et de la GRÊLE Recensement et estimation des dégâts

Identification du demandeur

N° SIRET et / ou NIR :
Nom :
Prénom :
Commune :

Caractéristiques de votre exploitation

Surfaces exploitées :
Nature (vigne etc...) :
Production moyenne en situation normale (en hl/ha) :

Perte de récolte

Pourcentage de perte de récolte estimé suite au GEL : %
suite à la GRÊLE : %

Avez-vous subi GEL/GRÊLE en 2016 ? OUI NON

Si oui, quelle a été la perte de récolte en 2016 ? %
• Si métayage, inclure la part du bailleur %

Accompagnement de la MSA

La MSA peut vous accompagner de plusieurs façons afin de vous aider à passer le cap. Le détail et les modalités complètes sont accessibles sur le site www.msa01-69.fr (onglet « exploitant » puis « soutien aux agriculteurs » puis rubrique « Pass'Agri »). Auriez-vous besoin :

1. D'un accompagnement administratif (Démarches en lien avec l'ensemble de vos droits à la MSA) OUI NON
2. D'un accompagnement social (En cas de difficultés récurrentes sur l'exploitation ou de difficultés plus globales (santé, vie familiale, épuisement professionnel, etc) OUI NON
3. D'un accompagnement économique :
 - Mise en place d'un échéancier de paiement OUI NON
 - Obtention d'une prise en charge partielle de cotisations OUI NON

Fait à Le

Signature :

Dans tous les cas, les décisions d'accompagnement se feront sur présentation de justificatifs (déclaration de récoltes 2017 et des 5 années précédentes)

A nous retourner au plus tard le 30 septembre 2017
par mail (accueil@ain-rhone.msa.fr), par fax au 04.74.45.98.98 ou
par courrier à MSA Ain-Rhône – 35-37 rue du Plat – 69232 LYON CEDEX 02